

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2126

19 juillet 2016

SOMMAIRE

CA Indosuez Wealth (Asset Management) ...	102002	Mendell Holdings S.à r.l.	102041
Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF ...	102002	NHCC S.à r.l.	102006
Crédit Agricole Private Banking Management Company	102002	Nicolas & Heidesch S.à r.l.	102004
C.R. Entreprises S.A.	102002	Nutritao S.à r.l.	102005
Cunningham Group Overseas Limited, Lu- xembourg Branch	102002	Odyssey Luxembourg IP Holdings 2 S.à r.l.	102005
Duke Energy International Latin America LTD	102004	Offenburg S.à r.l.	102005
Duke Energy International Peru Investments No. 1 S.à r.l.	102047	"Office Régional du Tourisme du Centre et de l'Ouest A.S.B.L.	102034
Estimo	102003	Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.	102005
Fatburen Invest S. à r.l.	102004	Orsay-Re	102006
Felten Promotions S.à r.l.	102048	Parkland	102008
FFK Invest SPF	102045	Parsector S.A., SPF	102007
Fifof 1 S. à r.l.	102005	Patrimony Investments	102006
Fix Finance S.A.	102003	PATRIZIA Lux 50 S.à r.l.	102006
Flexifund	102003	Patrizia Lux 60 S.à r.l.	102007
Food Delivery Holding 29 S.à r.l.	102047	Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l.	102004
Food Delivery Holding 30 S.à r.l.	102047	Piano Holdings S.A.	102007
Forum Holding S.A.	102003	Piano Holdings S.A.	102008
Franis S.A.	102003	P&I I Holding S.à r.l.	102008
Froeggen S.A.	102002	P&I I Holding S.à r.l.	102026
GP Chemicals International Holding S.à r.l.	102048	Planetary Resources Luxembourg	102008
Maps S.A.	102018	Pole Invest S.A.	102007
		Portugal Venture Capital Initiative	102006

C.R. Entreprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 188, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 61.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016108443/10.

(160080801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Cunningham Group Overseas Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 175.457.

Par résolutions signées en date du 29 avril 2016, la personne morale de droit étranger a pris connaissance de la décision de la ville de Luxembourg de modifier le nom et le code postal de la rue Robert Stümper.

En conséquence, l'adresse de la Succursale luxembourgeoise de la Société est au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2016.

Référence de publication: 2016108459/13.

(160081437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

**CA Indosuez Wealth (Asset Management), Société Anonyme,
(anc. Crédit Agricole Private Banking Management Company).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.481.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108460/9.

(160081028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Compagnie Financière Smyrna S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.818.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108477/9.

(160080784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Froeggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 109.589.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'administration de la Société en date du 21 avril 2016

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission de M. Jean Bodoni né le 12 juillet 1949 à Bruxelles, Belgique, de son mandat d'Administrateur en date du 21 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108585/13.

(160081349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Flexifund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 44.523.

Les statuts coordonnés au 28 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108582/10.

(160081179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Forum Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J.Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 37.634.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes, ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2016108583/11.

(160080882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Franis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9657 Harlange, 15, rue de Villers.

R.C.S. Luxembourg B 67.596.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2016108584/11.

(160081177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Fix Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.350.

Les comptes annuels du 01.01.2014 au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Mai 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016108579/11.

(160080796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Estimo, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 84.932.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108554/11.

(160081160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Duke Energy International Latin America LTD, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 83.839,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, rue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 200.834.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 9 mars 2016

En date du 9 mars 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Andrea Elisabeth BERTONE en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- D'accepter la démission de Madame Cheryl I. LIPSHUTZ en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- De nommer Mr Armando DE AZEVEDO HENRIQUES, né le 23 juin 1956 à Rio De Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle au 5555, San Felipe Road, 77056 Houston, Texas, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce, avec effet au 9 mars 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016108510/21.

(160081232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Fatburen Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 150.988.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108565/10.

(160081033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Pfizer PFE Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, Avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 184.851.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111169/10.

(160083570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Nicolas & Heidesch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8811 Bilsdorf, 26, rue Abbé Neuens.

R.C.S. Luxembourg B 134.267.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016111136/10.

(160084027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Offenburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 201611144/10.

(160083574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Nutritao S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 153, avenue du X septembre.

R.C.S. Luxembourg B 189.899.

EXTRAIT

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Le Conseil de gérance

Référence de publication: 201611140/12.

(160083406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 10, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 124.970.

Les statuts coordonnés au 26 avril 2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108574/10.

(160081145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Odyssey Luxembourg IP Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.812.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201611143/9.

(160083827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 28.878.

Die Bilanz am 31. Dezember 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Oppenheim Asset Management Services S.à r.l.

Référence de publication: 201611146/10.

(160083702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

NHCC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.751.150,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 202.206.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les Associés de la Société en date du 17 mai 2016 que:

- Monsieur Geoffrey Henry démissionne de son poste de gérant de classe A avec effet au 30 avril 2016;
- Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ik, Finlande, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée en tant que nouveau gérant de classe A de la Société en remplacement du gérant démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016111135/16.

(160083888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Orsay-Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 90.130.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société ORSAY-RE

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016111157/11.

(160083902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Portugal Venture Capital Initiative, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 135.174.

Par la présente, je vous informe de ma démission en tant qu'administrateur de Portugal Venture Capital Initiative, avec effet au 30 novembre 2015.

Le 30 novembre 2015.

Monsieur José de Epifânio da Franca.

Référence de publication: 2016111182/11.

(160084086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 130.359.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111188/9.

(160084106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

PATRIZIA Lux 50 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 123.069.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111189/9.

(160083425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Patrizia Lux 60 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 123.125.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201611190/9.

(160083450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Parsector S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 35.661.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 avril 2016 à 10.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Jean-Charles THOUAND,

Koen LOZIE,

JALYNE S.A., représentée par Monsieur Jacques BONNIER.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

Pierre SCHILL,

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour copie conforme

Signature

Référence de publication: 201611187/18.

(160083883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Pole Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.848.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 201611180/9.

(160084161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Piano Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 167.823.

EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 12 mai 2016, les actionnaires ont décidé d'adopter les résolutions suivantes:

1. Le mandat d'Hemera Consult S.à r.l., en tant que commissaire aux comptes de la société, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

3. Le mandat de Monsieur Bernard Bollache, en tant que administrateur de catégorie A a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

3. Les mandats de Madame Constance Collette et Monsieur Christophe Gaul, en tant qu'administrateurs de catégorie B ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 201611172/19.

(160084046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Piano Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 167.823.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2016111174/13.

(160084048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Parkland, Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.188.

Suite au changement de la dénomination de l'associé unique, il y a lieu de modifier les données le concernant comme suit:

- CIP SLI UKPF Nominee No. 1 Limited a changé sa dénomination en CEP SLI UKPF Nominee No. 1 Limited

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111165/13.

(160083553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

P&I I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 181.415.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 2840 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016111163/9.

(160084322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Planetary Resources Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 206.139.

STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the sixth day of May.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Planetary Resources, Inc., a corporation existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, registered with the Division of Corporations of the State of Delaware under file number 4165777, having its registered office at The Company Corporation, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808,

here represented by Maître Blazej Gladysz, Avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Redmond, United States of America, on 2 May 2016.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Planetary Resources Luxembourg (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may undertake and enter into business arrangement of any kind in furtherance of commercial, developmental, and research activities related to the exploration and use of space resources, and further may undertake implementation and development of aerospace technologies of any kind, and may offer and perform/provide any of its technical and scientific services, or any of its products, under any lawful contract or to any customer.

2.5 The Company may carry out any commercial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may repurchase its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders representing three quarters of the rights owned by the surviving shareholders. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse or any other legal heir of the deceased shareholder.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the “general meeting of shareholders” shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term “sole manager” is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the “board of managers” used in these articles of association is to be construed as a reference to the “sole manager”.

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers (the “Class A Managers”) and class B managers (the “Class B Managers”). Any reference made hereinafter

to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or the Class B Managers, depending on the context and as applicable.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by at least one (1) Class A Manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company or at any other place that may be agreed upon by a simple majority of the board of managers from time to time.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the board of managers may deliberate or act validly only if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented at the meeting.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, decisions shall be taken by a majority of the managers present or represented including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager. The chairman, if any, shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by (i) the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the signature of the sole manager, or if the Company has several managers, by the joint signature of any two (2) managers, or by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager if applicable, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers, or by the sole manager, within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 A statutory auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The statutory auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of statutory auditor(s) is suppressed.

20.5 A statutory auditor may only be removed by the shareholders during the general meeting of shareholders or by resignation.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts shall be closed and the board of managers shall draw up an inventory of the Company's assets and liabilities, including the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, a minimum of five percent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company may also be allocated to the legal reserve.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year of which the annual accounts have been approved, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders pro rata to their shareholding.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2016.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred shares issued have been entirely subscribed by Planetary Resources, Inc. aforementioned, represented as stated above, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating sole shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following person is appointed as sole manager of the Company for an unlimited term:

Mr. Chris Lewicki, CEO, born in Wisconsin, United States of America on 10 January 1974, professionally residing at 6742 185th Avenue, Redmond, WA 98052, United States of America.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède

L'an deux mille seize, le sixième jour du mois de mai.

Par-devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Planetary Resources, INC., une société existant selon les lois de l'État du Delaware, États-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State: Division of Corporations sous le numéro de dossier 4165777, ayant son siège social au The Company Corporation, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808,

dûment représentée par Maître Blazej Gladysz, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Redmond, États-Unis d'Amérique le 2 mai 2016.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Planetary Resources Luxembourg» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière,

de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel public à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut entreprendre et participer à des accords commerciaux de toute nature dans le cadre d'activités commerciales, de développement et de recherches liés à l'exploration et l'utilisation de ressources spatiales, et peut en outre procéder à la mise en oeuvre et au développement de technologies aérospatiales de toute nature, et peut proposer et exécuter/fournir à tout client chacun de ses services techniques et scientifiques, ou l'un de ses produits, en vertu d'un contrat.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants représentant les trois quarts des droits des survivants. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant ou à tout autre héritier légal de l'associé décédé.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de chaque exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'une majorité plus élevée prévue par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même ordre du jour et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de catégories différentes, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»). Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit s'interpréter comme une référence aux Gérants de Catégorie A et/ou Gérants de Catégorie B en fonction du contexte et le cas échéant.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit accepté par le conseil de gérance à la majorité simple.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Dans l'hypothèse où l'assemblée générale des associés a nommé des gérants de catégories différentes, les décisions doivent être adoptées par une majorité de gérants présents ou représentés comprenant au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par (i) le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou (ii) par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président le cas échéant, ou par un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature du gérant unique, ou, si la Société a plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants, ou par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B, le cas échéant, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, ou par le gérant unique, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le commissaire aux comptes ne pourra être révoqué par les associés qu'à l'occasion de l'assemblée générale des associés ou par sa démission.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes seront clôturés et le conseil de gérance dressera un inventaire de l'actif et du passif de la Société, y compris le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, un minimum de cinq pour cent (5%) sera affecté à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société peuvent également être affectées à la réserve légale.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés au prorata de leur participation.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2016.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cent parts sociales émises ont été entièrement souscrites par Planetary Ressources, Inc. susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, pour un prix de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolution de l'associé unique

L'associé unique fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée gérant unique pour une durée illimitée:

Monsieur Chris Lewicki, CEO, né au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique le 10 janvier 1974, demeurant professionnellement au 6742 185th Avenue, Redmond, WA 98052, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Gladysz, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 11 mai 2016. GAC/2016/3692. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111178/539.

(160084054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

MaPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue du Commerce, Technoport.

R.C.S. Luxembourg B 163.782.

In the year two thousand and sixteen, on the fourth day of May.

Before Maître Baden Joëlle notary residing in Luxembourg.

Was Held

An extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of MaPS S.A a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 119, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 163.782 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg of 29 September 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2820 dated 18 November 2011. The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of Maître Emile SCHLESSER of 12 November 2015 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1228 dated 26 April 2016.

The Meeting is chaired by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg, who presides as chairperson (the "Chairperson"). The Chairperson appoints Françoise Nsan-Nwet, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairperson states that the shareholders represented at the Meeting and number and class of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the “Attendance List”) signed by the proxy-holders of the shareholders represented; this Attendance List, drawn up by the members of the bureau, after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed. The proxies of the represented shareholders will also remain attached to these minutes, after having been initialed *ne varietur* by the proxy-holders of the represented shareholders.

The Chairperson further declares and requests the undersigned notary to state:

- I. That the shareholders have waived the convening notice to the Meeting;
- II. That it appears from the Attendance List that all the shares of any class representing 100% of the share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders.
- III. That the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company from Luxembourg city to Foetz and amendment of article 4 of the articles of association accordingly;
2. Amendment of the Article 11 of the Articles of Association of the Company;
3. Amendment of the Article 14 of the Articles of Association of the Company;
4. Miscellaneous.

Then, after deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to approve the transfer of the registered office of the Company from Luxembourg to the city of Mondercange in Foetz with new address at L-3895 Foetz, Technoport rue du Commerce. Therefore the article 4 of the articles of association of the Company is amended and should be read as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The Company's registered office is established in the City of Mondercange in Foetz.

Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors, subject to approval by the general meeting of shareholders.

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors, subject to article 14.”

Second resolution

The Meeting resolves to amend the article 11 of the Company's articles of association which therefore should be read as follows:

“ **Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.** A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

Vote

Each share entitles to 1 (one) vote, subject to the provisions of the law.

Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference- call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

Each shareholder may vote through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking the appropriate box with a cross. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Shareholders' reserved matters and decisions requiring an unanimous consent.

All resolutions of the general meeting of shareholders regarding the following subject matters shall only be validly adopted with a unanimous approval at a general meeting of shareholders where at least a half of the issued share capital of the Company is represented:

- a. Delegating the authority to issue shares in the capital of the Company or to grant subscription rights for shares;
- b. Entering into a legal merger or demerger of the Company;
- c. Approving the annual accounts;
- d. The issue of shares in the capital of the Company or granting subscription rights for shares;
- e. Limiting or excluding the preferential subscriptions right, preemptive right for the issue of shares or the granting of subscription rights for shares;
- f. Sale of subsidiaries of the Company; and
- g. Purchase of shares in the Company.

If the required quorum is not present at a general meeting of shareholders, a second general meeting shall be convened, to be held not earlier than 16 (sixteen) days but no later than 6 (six) weeks after the first, in which meeting the resolution concerned can be adopted, regardless of the percentage of the capital present at that general meeting of shareholders, provided with a majority of the votes cast.

When convening the new general meeting of shareholders pursuant to the precedent paragraph, it shall be mentioned that and why a resolution can be adopted regardless of the percentage of the capital present at that general meeting of shareholders.”

Third resolution

The Meeting resolves to amend the article 14 of the Company's articles of association which therefore should be read as follows:

“D. Management

Art. 14. Board of directors. The board of directors shall be comprised of at least 3 (three) members, who shall be appointed by the general meeting of shareholders

Members of the board of directors shall be natural persons with knowledge and experience required to carry out the task in the best interest of the Company.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the Company's corporate object. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 on commercial companies or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors, and in compliance with any specific provisions contained in these articles of association.

A director shall be appointed for a term of 6 (six) years and may be removed with or without cause and/or replaced at any time by means of a resolution adopted by the general meeting of shareholders in accordance with article 11 of these articles of association.

Their mandate will be remunerated in accordance with the Shareholders' Agreement.

Procedure to make decisions

The board of directors will choose among its members a chairman, and may choose one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors.

No such written notice is required if all the members of the board of directors are present or represented during the meeting, and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

The written notice may be waived by the consent in writing of each member of the board of directors, whether in original, or by telefax, e-mail (to which an electronic signature in the form required under Luxembourg law is affixed), or by any other similar means of communication. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or by any other similar means of communication, another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication shall comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at such meeting, unless otherwise required by these articles of association.

Decision making within the board of directors takes place by regular majority of votes. Each director has 1 (one) vote. A written resolution duly signed by all directors shall be deemed to have been adopted in a legally valid manner, also if not preceded by an actual prior meeting. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Minutes of the board of directors' meeting

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman who presided such meeting or any two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by such chairman or by two directors.

Each shareholder of the Company shall be entitled to receive minutes and documents of these meetings.

Managing director

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more managing directors, acting alone or jointly.

This mandate will be remunerated in accordance with the Shareholders' Agreement.

In case there is a conflict between the managing director and the Company, the board of directors shall appoint an external managing director.

Special resolutions

The following resolutions of the board of directors shall be subject to unanimous approval by all the members of the board of directors:

- a. Entering into agreements to take out or furnish loans and entering into credit agreements;
- b. Putting up security;
- c. Establishing and closing down branch offices;
- d. Appointing and dismissing holders of a power of attorney as well as stipulating and changing their power of attorney;
- e. Entering into or breaking off any long-lasting collaboration with other companies;
- f. Conducting lawsuits, entering into settlement agreements, compromises and arrangements, acquiescing in legal claims, unless urgent measures must be taken;
- g. In general performing all acts other than those set out above and involving an interest or value exceeding an aggregate annual amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euros);
- h. Amending the business plan or the amendment thereto; and
- i. Approving the annual budget.

The following resolutions of the board of directors are subject to approval of the general meeting of shareholders:

- a. Appointing managing director(s) and/or person(s) in charge of the daily management of the Company and determining their remuneration and other employment conditions;
- b. Entering into a legal merger or demerger of the Company (draft common merger plan);
- c. Alienation by the Company of shares it holds in its own capital;
- d. Dissolution of the Company;
- e. A resolution regarding any of the above with regard to any subsidiary of the Company;
- f. Acquiring, alienating and encumbering property subject to registration;

g. Putting into use or allowing third parties to use buildings or parts of buildings, by virtue of a lease or otherwise, as well as terminating such use;

h. Entering into and changing employment contracts granting remuneration that exceeds the annual amount stipulated by the general meeting of shareholders and notified in writing to the board of directors;

i. Incorporating, participating in and/or conducting the management of other companies, as well as hiving off, liquidating or terminating the management of such companies;

j. Making important changes in the work of the Company;

k. Relocating, alienating or discontinuing (an important part of) the business of the Company;

l. Filing for the Company's bankruptcy and applying for suspension of payments;

m. Exercising the voting right on shares subject to an ESOP and other securities carrying voting rights, including issuing voting instructions.

The shareholders of the Company are entitled to receive minutes and (incoming) documents of these meetings.

Conflict of interest

In the event that any director or officer of the Company may have any conflicting interest in any transaction of the Company, such director or officer shall make known to the board of directors such conflicting interest and shall not consider or vote on any such transactions and such director's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Liabilities of the directors

The Company may indemnify any director or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified. Such person shall be indemnified in all circumstances except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, any indemnity shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnity shall not exclude other rights to which he may be entitled."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le quatre mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de MaPS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 119, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 163.782 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg du 29 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2820 du 18 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER du 12 novembre 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228 du 26 avril 2016.

L'Assemblée est présidée par Flora Gibert, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, (le «Président»). Le Président désigne Françoise Nsan-Nwet, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire et scrutateur de l'Assemblée.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué le Président expose que les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre et classe d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signée par les mandataires des actionnaires représentés;

Cette Liste de Présence, établie par les membres du bureau, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte. Les procurations des actionnaires représentés resteront également annexées au présent acte, après avoir été paraphées ne varietur par les mandataires des actionnaires représentés.

Le Président expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que les actionnaires ont renoncés à leurs avis de convocation à cette Assemblée;

II. Qu'il résulte de la Liste de Présence que toutes les actions de toutes les classes représentant 100% du capital social de la Société sont dûment représentées à cette Assemblée, en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu de tous les actionnaires.

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société de la ville de Luxembourg à la ville de Mondercange et modification de l'article 4 des statuts de la Société;

2. Modification de l'article 11 des statuts de la Société;

3. Modification de l'article 14 des statuts de la Société;

4. Divers

Ensuite, après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le transfert du siège social de la Société de la ville de Luxembourg à la ville de Mondercange à Foetz avec une nouvelle adresse à L-3895 Foetz, Technoport rue du Commerce. En conséquence, l'article 4 des Statuts de la Société est modifié et doit être lu comme suit:

« **Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi en la Ville de Mondercange à Foetz.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration soumise à l'approbation ultérieure de l'assemblée générale des actionnaires.

Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration sujet à l'article 14 des présents statuts, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société qui devra en conséquence être lu comme suit:

« **Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.** Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires. Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

Vote

Chaque action donne droit à 1 (un) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Chaque actionnaire peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer

au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se réfèrent.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Décisions réservées relevant de la compétence des actionnaires et décisions requérant une majorité absolue

Toutes les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires concernant les sujets suivants ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité lors d'une assemblée générale des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social

a. Délégation de pouvoir pour l'émission d'actions dans le capital de la Société ou pour l'octroi de droits de souscription d'actions;

b. Participation à une fusion ou une scission de la Société;

c. Approbation des comptes annuels;

d. L'émission d'actions dans le capital de la Société ou l'octroi d'un droit de souscription d'actions;

e. La limitation ou l'exclusion du droit préférentiel de souscription, droit de préemption pour l'émission d'actions ou l'octroi de droits de souscription d'actions;

f. Vente de filiales de la Société; et

g. Achat d'actions dans la Société.

Si le quorum exigé n'est pas atteint à une assemblée générale des actionnaires, une seconde assemblée générale doit être convoquée, devant être tenue au plus tôt 16 (seize) jours et au plus tard 6 (six) semaines suivant la première, dans laquelle la décision concernée peut être adoptée, indépendamment du pourcentage du capital présent à cette assemblée générale des actionnaires, pour autant que ce soit à la majorité des votes exprimés.

Lors de la convocation de la nouvelle assemblée générale des actionnaires telle que décrite à l'alinéa précédent, il devra être mentionné qu'une décision pourra être adoptée indépendamment du pourcentage du capital présent à l'assemblée générale des actionnaires et pour quelle raison.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des Statuts de la Société qui devra en conséquence être lu comme suit:

«D. Administration

Art. 14. Le conseil d'administration. Le conseil d'administration doit être composé d'au moins 3 (trois) membres devant être nommés par l'assemblée générale des actionnaires

Les membres du conseil d'administration doivent être des personnes physiques compétentes et expérimentées afin d'accomplir leur mission dans le meilleur intérêt de la Société.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs que la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration et conformément aux dispositions des présents statuts.

Un administrateur est nommé pour une durée de 6 (six) ans et peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires conformément à l'article 11 des présents statuts.

Leur mandat sera rémunéré conformément au Pacte d'Actionnaires.

Procédure de prise de décision

Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président, et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra aussi désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui aura pour mission de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que des assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur convocation adressée par son président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration. Cependant, en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration désigneront à la majorité des actionnaires ou administrateurs présents un autre administrateur pour assumer temporairement la présidence.

L'avis écrit de convocation à toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation du conseil d'administration.

Il pourra être passé outre cette convocation écrite si tous les administrateurs sont présents ou représentés et qu'ils confirmeront avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration.

Il est possible de se passer de convocation si tous les administrateurs ont fait part de leur assentiment à la dispense de convocation par écrit, en original, téléfax ou courrier électronique (identifié par une signature électronique requis par la loi

luxembourgeoise) ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir dans le cadre d'une réunion en se faisant représenter par un autre administrateur dûment désigné comme son mandataire par écrit ou par câble, télégramme, télex, message télécopié ou courrier électronique ou par d'autres moyens similaires de communication. Un administrateur peut représenter plus d'un des autres membres du conseil d'administration.

Un administrateur pourra également participer à toute réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par tous autres moyens de télécommunication permettant l'identification de l'administrateur. De tels moyens doivent rencontrer les caractéristiques techniques permettant d'assurer la participation effective de l'administrateur à une telle réunion du conseil d'administration. Les délibérations de la réunion doivent être retransmises continuellement. La participation à la réunion par de tels moyens est équivalente à une participation en personne à la réunion. Une réunion par ces moyens est réputée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs est présente ou représentée à une telle réunion, sauf disposition contraire dans les présents statuts.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Chaque administrateur a 1 (une) voix. Une résolution écrite dûment signée par tous les administrateurs est réputée être adoptée légalement, aussi si elle n'est pas précédée par une réunion nouvelle. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents contenant le texte des résolutions et signé manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique valable au regard du droit luxembourgeois par chaque administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature.

Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui en aura assumé la présidence ou par 2 (deux) administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par ce président ou par deux administrateurs.

Les actionnaires de la Société sont autorisés à recevoir les procès-verbaux et les documents de ces réunions.

Administrateur délégué

La gestion journalière de la Société, de même que la représentation relative à cette gestion, peut être confiée à un ou plusieurs administrateurs délégués, agissant seuls ou conjointement, nommés conformément au Pacte d'Actionnaires.

Le conseil d'administration doit nommer l'administrateur délégué de la Société. Ce mandat sera rémunéré conformément au Pacte d'Actionnaires.

En cas de conflit entre l'administrateur délégué et la Société, le conseil d'administration doit nommer un administrateur délégué externe.

Décisions spéciales

Les décisions suivantes du conseil d'administration doivent être prises à l'unanimité par tous les membres du conseil d'administration:

- a. Conclusion d'accords pour contracter ou fournir des prêts et conclusion de contrats de crédit;
- b. Se porter caution;
- c. Etablissement et fermeture de succursales;
- d. Nomination ou révocation d'un fondé de pouvoir ainsi que l'établissement et la modification de la procuration;
- e. Mise en place ou rupture de toute collaboration de longue durée avec d'autres sociétés;
- f. Mener des poursuites légales, conclusion d'un accord issu de médiations, compromis et arrangements, acquiescement d'une demande légale, à moins que des mesures urgentes doivent être prises;
- g. En général, la réalisation de tous actes autres que ceux susmentionnés et impliquant un intérêt ou une valeur excédant le montant annuel global de EUR 50.000 (cinquante mille Euros);
- h. Modification du plan d'affaires ou des modifications y apportées; et
- i. Approbation du budget annuel.

Les décisions suivantes du conseil d'administration nécessitent l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires:

- a. Nomination d'un administrateur(s) délégué(s) et/ou d'une (de) personne(s) en charge de la gestion journalière de la Société et détermination de leur rémunération ainsi que des autres conditions de travail;
- b. Conclusion d'un accord de fusion ou de scission de la Société (projet commun de fusion);
- c. Aliénation des actions par la Société qu'elle détient dans son capital;
- d. Dissolution de la Société;
- e. Une décision relative aux décisions susmentionnées en ce qui concerne toute filiale de la Société;
- f. Acquisition, aliénation et hypothèque de biens soumis à enregistrement;

g. Mise en service ou autorisation donnée aux tiers d'utiliser des immeubles ou des parties d'immeubles en vertu d'un bail ou autre, ainsi que l'arrêt de cette utilisation;

h. Conclusion et modification de contrats de travail accordant une rémunération excédant le montant global annuel décidé par l'assemblée générale des actionnaires et notifié par écrit au conseil d'administration;

i. Constitution, participation dans et/ou conduite de la gestion d'autres sociétés, ainsi que le détachement, la liquidation, ou l'arrêt de la gestion de ces sociétés;

j. Réalisation de changements importants dans le travail de la Société;

k. Délocalisation, aliénation ou cessation (d'une partie importante) de l'activité de la Société;

l. Déclaration de faillite et demande de cessation des paiements pour la Société;

m. Exercice du droit de vote sur les actions concernant l'ESOP et autres titres attachés aux droits de vote, y compris les instructions de vote.

Les actionnaires de la Société sont autorisés à recevoir les procès-verbaux et les documents de ces réunions.

Conflit d'intérêts

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de son conflit d'intérêts et il ne délibérera pas et ne prendra pas part au vote sur cette affaire et rapport devra être fait sur une telle affaire et sur l'intérêt dudit administrateur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Responsabilités des administrateurs

La Société pourra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoirs, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement encourues par lui du fait de toute action ou procès auquel il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société administrateur ou fondé de pouvoirs de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et par laquelle il ne serait pas indemnisé. Une telle personne sera indemnisée en toutes circonstances sauf le cas où dans pareille action ou procès il sera finalement condamné dans ce procès, cette action ou procédure pour négligence grave ou mauvaise administration volontaire; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera finalement accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation n'exclut pas les autres droits auxquels il peut prétendre.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 1.300,-.

Déclaration

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentant par leur nom prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte authentique.

Signé: F. GIBERT et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 9 mai 2016. ILAC / 2016 / 14974. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016110343/450.

(160082950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

P&I Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.136.928,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.

R.C.S. Luxembourg B 181.415.

In the year two thousand sixteen, on the fourth day of May,

Before the undersigned, Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur- Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

1. HgCapital 7 Nominees Limited, a private limited company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies' House under number 9093703,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

2. Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG, a German limited partnership existing under the laws of Germany, having its registered office at 3, Salvatorstrasse, D- 80333 Munich, Germany and registered with the local court of Munich under number HRA 101843,

here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

3. Mr. Vasilios Triadis, residing at 12, Verdistrasse, D - 65193 Wiesbaden, Germany, here represented by Sara Lecomte, private employee, with professional address in Redange-sur-Attert, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "P&I I Holding S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 1,126,928.-, having its registered office at 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 181.415, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated 30 October 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 3114 page 149426 on 7 December 2013 (the "Company"). The Articles of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Danielle Kolbach, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 October 2015 and published in the Mémorial C, number 3386 page 162510 on 18 December 2015.

The appearing parties, representing the whole corporate capital of the Company, require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to convert all the one hundred thirteen thousand eighty-eight (113,088) existing class I shares in the Company into class A shares, class B shares, class C shares, class D shares, class E shares, class F shares, class G shares, class H shares, each having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), having the rights and obligations set out in the Articles amended by the following resolutions, and to subsequently cancel such class I. Following the conversion of all the existing class I shares, the class A to H shares split between the Shareholders shall be as follows:

	HgCapital 7 Nominees Limited	V. Triadis	Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG	Total
Class A	107,495	12,722	6,997	127,214
Class B	107,497	12,722	6,997	127,216
Class C	107,498	12,722	6,997	127,217
Class D	107,499	12,722	6,997	127,218
Class E	107,501	12,722	6,997	127,220
Class F	107,503	12,722	6,997	127,222
Class G	107,503	12,722	6,997	127,222
Class H	107,504	12,722	6,998	127,224
Total	860,000	101,776	55,977	1,017,753

Second resolution

The Shareholders resolve to reclassify the one hundred nine thousand one hundred seventy-five (109,175) existing preference shares into one hundred nine thousand one hundred seventy-five (109,175) preference shares class 1 (the "Preference Shares 1") and to create and issue a new class of preference shares class 2 (the "Preference Shares 2"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles, amended by the following resolutions.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) in order to raise it from its current amount of one million one hundred twenty-six thousand nine hundred twenty-eight Euro (EUR 1,126,928.-) to one million one hundred thirty-six thousand nine hundred twenty-eight Euro (EUR 1,136,928.-) by creating and issuing a total number of ten thousand (10,000) Preference Shares 2 (the "New Shares"), having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and with a share premium of a global amount of three million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-two Euro (EUR 3,771,532.-) relating to the Preference Shares 2 and having the rights and

obligations set out in the Articles being paid up through a contribution in kind of an aggregate amount of three million seven hundred eighty-one thousand five hundred and thirty-two Euro (EUR 3,781,532.-).

Subscription and payment

The Shareholders acknowledge the waiver by each of Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG and Mr. Vasilios Triadis of their preferential subscription right granted in the Articles.

HgCapital 7 Nominees Limited, aforementioned, declares to subscribe for ten thousand (10,000) Preference Shares 2, fully paid up by a contribution in kind consisting of a claim, which is uncontested, liquid and payable for a total amount of three million seven hundred eighty-one thousand five hundred and thirty-two Euro (EUR 3,781,532.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the board of managers of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution at three million seven hundred eighty-one thousand five hundred and thirty-two Euro (EUR 3,781,532.-), which in the reasonable belief of the board of managers of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the share premium.

The amount of ten thousand Euro (EUR 10,000.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of three million seven hundred seventy-one thousand five hundred thirty-two Euro (EUR EUR 3,771,532.-) is allocated to the share premium account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5.1 and 5.2 of the Articles which shall now read as follows:

5.1. The share capital of the Company is one million one hundred thirty-six thousand, nine hundred twenty-eight Euro (EUR 1,136,928.-) divided into ten (10) classes of shares as follows:

- one hundred twenty-seven thousand two hundred fourteen (127,214) class A shares (the "Class A Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred sixteen (127,216) class B shares (the "Class B Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred seventeen (127,217) class C shares (the "Class C Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred eighteen (127,218) class D shares (the "Class D Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred twenty (127,220) class E shares (the "Class E Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-two (127,222) class F shares (the "Class F Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-two (127,222) class G shares (the "Class G Shares"),
- one hundred twenty-seven thousand two hundred twenty-four (127,224) class H shares, (the "Class H Shares"),
- one hundred nine thousand one hundred seventy-five (109,175) Preference Shares Class 1 (the "Preference Shares 1"),
- ten thousand (10,000) Preference Shares Class 2 (the "Preference Shares 2"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Preference Shares 1 and the Preference Shares 2 are hereinafter referred to as the "Preference Shares".

All Class A to Class H Shares are referred to as the "Ordinary Shares", with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Ordinary Shares and the Preference Shares shall be referred to as the "Shares".

In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2. The share capital of the Company may be reduced by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es), in accordance with the provisions as set out in this article 5.2. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the class H).

5.2.1 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares, such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall be entitled to an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and repurchased and cancelled.

5.2.2 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.2.3 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Managers on the basis of the relevant Interim Accounts and in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles. The Total Cancellation Amount for each relevant class of Shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the redemption and cancellation of the relevant class of Shares, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than the Available Amount. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purposes of these Articles, the following words shall have the following definitions:

- "Available Amount" means in relation to the relevant class of Shares the total amount of net profits attributable to that class of Shares (subject to the provisions of Article 15.2 of the Articles) (including carried forward profits), to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to Article 15.2 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board of Managers set aside to cover running costs of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Whereby:

AA= Available Amount;

NP= net profits attributable to the class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles (including carried forward profits as determined for the relevant class of Shares in accordance with the provisions of Article 15.2 of the Articles)

P= freely distributable share premium and reserves;

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law;

L= losses (including carried forward losses if any);

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law or of the Articles;

PR = sums set aside to cover running costs of the Company in the reasonable opinion of the Board of Managers.

- "Cancellation Value Per Share" means the cancellation amount per Share within the relevant class to be paid to the Shareholders.

- "Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

- "Interim Accounts Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

- "Total Cancellation Amount" means the amount to be paid as the redemption price for the class of Shares so redeemed."

Fifth resolution

As a consequence of the above, the Shareholders further resolve to amend article 15.2 of the Articles which shall now read as follows:

" **15.2.** The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the following provisions of this article 15.2.

a) The holders of the Preference Shares 1 are entitled to a cumulative preferred dividend equal to 15.2 % per annum, calculated on the aggregate of the total nominal amount of the Preference Shares 1 plus the total amount of premium paid on and reserved to the Preference Shares 1.

b) The holders of the Preference Shares 2 are entitled to a cumulative preferred dividend equal to 11 % per annum, calculated on the aggregate of the total nominal amount of the Preference Shares 2 plus the total amount of premium paid on and reserved to the Preference Shares 2.

c) Then, the holders of the Class A to H Shares are entitled to the following annual fixed dividends:

- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class A Shares held by them, then,

- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class B Shares held by them, then,

- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class C Shares held by them, then,

- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class D Shares held by them, then,

- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class E Shares held by them, then,

- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class F Shares held by them, then,

- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class G Shares held by them, then,

- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the Class H Shares held by them, then,

Any remaining dividend amount shall be allocated in whole to the last outstanding class of shares in reverse alphabetical order (starting from Class H Shares to Class A Shares).

Should any class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the next outstanding class of shares to be redeemed in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class H Shares)."

Sixth resolution

The Shareholders resolve to amend article 8.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **8.1.** The Company is managed by a board of managers (hereafter the "Board of Managers") which shall consist of at least four (4) members appointed by a resolution of the Shareholders as set out in the following and divided into two categories, respectively denominated "Category A Managers", being the non-Luxembourg based managers and "Category B Managers" being the Luxembourg based managers (without prejudice to other designations of the managers used in the Articles). The managers need not to be Shareholders.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and accept the resignation of Mr. Stephen Bough, born on 6 February 1970 in Hammersmith, United Kingdom, having his professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP, London, United Kingdom, as Category A Manager, with immediate effect.

As a result of the above resolutions, the board of managers of the Company should now be composed as follows:

- Mr. Justin Von Simson, category A manager;
- Mr. Kai Romberg, category A manager;
- Mrs. Nadia Dziwinski, category B manager; and
- Mr. François Champon, category B manager.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to three thousand one hundred euros (EUR 3,100.-).

Whereof the present deed is drawn up in Redange-sur-Attert on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille seize, le quatrième jour de mai,

Par-devant la soussignée Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU

1. HgCapital 7 Nominees Limited, une private limited company existant selon les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 2, More London Riverside, GB - SE1 2AP Londres, Royaume Uni et immatriculée auprès de Companies' House sous le numéro 9093703,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG, un limited partnership allemand existant selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social au 3, Salvatorstrasse, D80333 Munich, Allemagne et immatriculé auprès du tribunal local de Munich sous le numéro HRA 101843,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redange-sur-Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

3. M. Vasilios Triadis, résidant au 12, Verdistrasse, D - 65193 Wiesbaden, Allemagne,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Redangesur- Attert, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de "P&I Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 1.126.928,- EUR, ayant son siège social au 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181.415, constituée par un acte notarié de Maître

Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") numéro 3114, page 149426 en date du 7 décembre 2013 (la "Société"). Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Danielle Kolbach, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 octobre 2015 et publiés au Mémorial C, numéro 3386, page 162510, le 18 décembre 2015.

Les parties comparantes, représentant la totalité du capital social de la Société, requièrent le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de convertir l'intégralité des cent treize mille quatre-vingt-huit (113.088) parts sociales de catégorie I existantes de la Société en parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, parts sociales de catégorie D, parts sociales de catégorie E, parts sociales de catégorie F, parts sociales de catégorie G, parts sociales de catégorie H,

ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts, tels que modifiés par les résolutions suivantes, et, de manière subséquente d'annuler ladite catégorie I. Suite à la conversion de toutes les parts sociales de catégorie I existantes, la répartition des parts sociales de catégorie A à H entre les Associés sera comme il suit:

	HgCapital 7 Nominees Limited	V. Triadis	Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG	Total
Catégorie A	107.495	12.722	6.997	127.214
Catégorie B	107.497	12.722	6.997	127.216
Catégorie C	107.498	12.722	6.997	127.217
Catégorie D	107.499	12.722	6.997	127.218
Catégorie E	107.501	12.722	6.997	127.220
Catégorie F	107.503	12.722	6.997	127.222
Catégorie G	107.503	12.722	6.997	127.222
Catégorie H	107.504	12.722	6.998	127.224
Total	860.000	101.776	55.977	1.017.753

Deuxième résolution

Les Associés décident de reclasser les cent neuf mille cent soixante-quinze (109.175) parts sociales préférentielles existantes en cent neuf mille cent soixante-quinze (109.175) parts sociales préférentielles de catégorie 1 (les "Parts Sociales Préférentielles 1") et de créer et émettre une nouvelle catégorie de parts sociales préférentielles de catégorie 2 (les "Parts Sociales Préférentielles 2"), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts, tels que modifiés par les résolutions suivantes.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix mille euros (10.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel d'un million cent vingt-six mille neuf cent vingt-huit euros (1.126.928 EUR) au montant de d'un million cent trente-six mille neuf cent vingt-huit euros (1.136.928,- EUR) par la création et l'émission d'un nombre total de dix mille (10.000) Part Sociales Préférentielles 2 (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, avec une prime d'émission d'un montant total de trois millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente-deux euros (3.771.532,- EUR) se rapportant aux Parts Sociales Préférentielles 2 et ayant les droits et obligations prévus dans les Statuts, étant libérées par un apport en nature d'un montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-deux euros (3.781.532,- EUR).

Souscription et paiement

Les Associés prennent acte de la renonciation de Edge Managementbeteiligungs GmbH & Co. KG ainsi que de celle de M. Vasilios Triadis à leur droit préférentiel de souscription prévu par les Statuts.

HgCapital 7 Nominees Limited, susmentionnée, déclare souscrire à dix mille (10.000) Parts Sociales Préférentielles 2, celles-ci étant entièrement libérées par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et exigible, pour un montant total de trois millions sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-deux euros (3.781.532,- EUR) (l' "Apport"). Tel qu'il apparaît du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, le conseil de gérance de la Société a évalué le montant total de l'Apport susmentionné à trois millions sept cent quatre-vingt-un mille cinq cent trente-deux euros (3.781.532,- EUR), ce qui, dans la croyance légitime du conseil de gérance de la Société (i) constitue une appréciation juste et raisonnable de la valeur de l'Apport et (ii) est au moins équivalent aux Nouvelles Part Sociales émises en échange de celui-ci, avec la prime d'émission.

Le montant de dix mille euros (10.000,- EUR) est alloué au capital social de la Société et celui de trois millions sept cent soixante et onze mille cinq cent trente-deux euros (3.771.532,- EUR) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5.1 et 5.2 des Statuts, qui seront désormais libellés comme suit:

" **5.1.** Le capital social est fixé à un million cent trente-six mille neuf cent vingt-huit euros (1.136.928,- EUR) représenté par dix (10) catégories de parts sociales comme il suit:

- cent vingt-sept mille deux cent quatorze (127.214) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- cent vingt-sept mille deux cent seize (127.216) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- cent vingt-sept mille deux cent dix-sept (127.217) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C");
- cent vingt-sept mille deux cent dix-huit (127.218) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D");
- cent vingt-sept mille deux cent vingt (127.220) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E");
- cent vingt-sept mille deux cent vingt-deux (127.222) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F");
- cent vingt-sept mille deux cent vingt-deux (127.222) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G");
- cent vingt-sept mille deux cent vingt-quatre (127.224) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H");
- cent neuf mille cent soixante-quinze (109,175) parts sociales préférentielles de catégorie 1 (les "Parts Sociales Préférentielles 1");
- dix mille (10,000) parts sociales préférentielles de catégorie 2 (les "Parts Sociales Préférentielles 2"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Préférentielles 1 et les Parts Sociales Préférentielles 2 sont dénommées ci-après les "Parts Sociales Préférentielles".

Toutes les Parts Sociales de Catégorie A à H sont dénommées les "Parts Sociales Ordinaires", et ont une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Préférentielles sont désignées comme les "Parts Sociales".

Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

5.2. Le capital de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle(s) catégorie(s) de Parts Sociales, conformément aux dispositions de cet Article 5.2. En cas de rachat et d'annulation de catégories de Parts Sociales, de tels annulations et rachats devront être réalisés dans l'ordre alphabétique décroissant (commençant par la catégorie H).

5.2.1 Dans les cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales, les détenteurs de Parts Sociales de cette catégorie ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette catégorie de Parts Sociales (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total) et les détenteurs de Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la catégorie de Parts Sociales appropriée détenue par eux et rachetée et annulée.

5.2.2 La Valeur d'Annulation par Part Sociale est calculée en divisant le Montant d'Annulation Total par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales rachetée ou annulée.

5.2.3 Le Montant d'Annulation Total doit être un montant déterminé par le Conseil de Gérance sur la base des Comptes Intérimaires appropriés et conformément aux dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts. Le Montant d'Annulation Total pour chaque catégorie de Parts Sociales doit être le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment du rachat et de l'annulation de cette catégorie sous réserve cependant que le Montant d'Annulation Total ne soit jamais plus élevé que le Montant Disponible. Lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales de la catégorie de Parts Sociales concernée, le Montant d'Annulation Total deviendra dû et payable par la Société.

Pour les besoins des présents Statuts, les mots suivants doivent avoir les définitions suivantes:

- "Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.
- "Date des Comptes Intérimaires" signifie la date pas avant huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.
- "Montant Total d'Annulation" signifie le montant devant être payé comme prix de rachat pour les Parts Sociales rachetées.
- "Montant Disponible" signifie en relation avec la catégorie de Parts Sociales concernée le montant total des bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales (sous réserve des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts) (incluant des profits reportés) dans la mesure où les Associés auront eu droit à des distributions de dividendes en accord avec l'article 15.2 des présents Statuts, accru par (i) toute réserve librement distribuable (incluant dans le doute la prime

d'émission) et (ii) selon le cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale, dans la mesure où ce montant constitue un montant disponible, touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi, mais réduit par (i) toutes pertes (pertes reportées incluses) et (ii) toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts ou dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance mises de côté pour les besoins de frais de fonctionnement de la Société, chaque fois comme exposé dans les Comptes Intérimaires concernés (dans le doute, sans quelconque double calcul) pour que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + PR)$$

Par lequel:

AA = le Montant Disponible;

NP = bénéfices nets attribuables à une catégorie de Parts Sociales en vertu des dispositions de l'article 15.2 des présents Statuts (incluant des bénéfices reportés tel que déterminé pour la catégorie de Parts Sociales concernée en vertu de l'article 15.2 des présents Statuts);

P = toutes réserves et prime d'émission librement distribuables;

CR = le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale touchant à la catégorie de Parts Sociales à être annulée dans la mesure où cela correspond aux montants disponibles en vertu de la loi;

L = pertes (pertes reportées incluses);

LR = toutes sommes à être placées dans des réserve(s) conformément aux exigences de la loi ou des présents statuts;

PR = les sommes mises de côté pour les besoins des frais de fonctionnement de la Société dans l'opinion raisonnable du Conseil de Gérance.

- "Valeur d'Annulation par Part Sociale " signifie le montant d'annulation par Part Sociale devant être payé par le Associés."

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident en outre de modifier l'article 15.2 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit:

" **15.2.** La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant de cette distribution doit être prise par les Associés conformément aux dispositions suivantes du présent article 15.2.

a) Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles 1 ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à 15.2 % par an, calculé sur le total du montant nominal total des Parts Sociales Préférentielles 1 plus le montant total de prime payée sur et réservée aux Parts Sociales Préférentielles 1.

b) Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles 2 ont droit à un dividende préférentiel cumulatif égal à 11 % par an, calculé sur le total du montant nominal total des Parts Sociales Préférentielles 2 plus le montant total de prime payée sur et réservée aux Parts Sociales Préférentielles 2.

c) Ensuite, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A à H ont droit aux dividendes annuels fixes suivants:

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0.50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0.45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0.40%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0.35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0.30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0.25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0.20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, puis,

- Les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H doivent être en droit de recevoir chaque année des distributions de dividendes d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0.15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H

qu'ils détiennent, puis, Tout montant de dividende restant devra être alloué intégralement à la dernière catégorie de Parts Sociales existante en ordre alphabétique décroissant (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie H jusqu'aux Parts Sociales de Catégorie A).

Si l'entière d'une catégorie de Parts Sociales est annulée suivant son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution, le restant de toute distribution de dividendes doit être attribué à la catégorie de Parts Sociales suivante restante devant être rachetée dans l'ordre alphabétique décroissant (c'est-à-dire initialement la catégorie de Parts Sociales de Catégorie H)."

Sixième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 8.1 des Statuts, qui sera désormais libellé comme suit:

" **8.1.** La Société est administrée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") qui se composera d'au moins quatre (4) membres nommés par une résolution des Associés tel que détaillé ci-après et divisé en deux catégories, dénommées respectivement les "Gérants de Catégorie A", étant les gérants qui ne sont pas basés au Luxembourg, et les "Gérants de Catégorie B" étant les gérants qui sont basés au Luxembourg (sans préjudice d'autres dénominations des gérants utilisées dans les Statuts). Les gérants peuvent ne pas être Associés."

Septième résolution

Les Associés décident de prendre acte et d'accepter la démission de M. Stephen Bough, né le 6 février 1970 à Hammersmith, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle au 2, More London Riverside, SE1 2AP, Londres, Royaume Uni, en tant que Gérant de Catégorie A, avec effet immédiat.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- M. Justin Von Simson, gérant de catégorie A;
- M. Kai Romberg, gérant de catégorie A;
- Mme. Nadia Dziwinski, gérant de catégorie B; et
- M. François Champon, gérant de catégorie B.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, qui sous quelque forme que ce soit incombent à la Société ou sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Fait et passé à Redange-sur-Attert, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires des parties comparantes connus du notaire par leurs noms, prénoms, statuts civils et résidences, les mandataires des parties comparantes ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 09 mai 2016. Relation: DAC/2016/6863. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 18 mai 2016.

Référence de publication: 2016111162/437.

(160083866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

"Office Régional du Tourisme du Centre et de l'Ouest A.S.B.L., Association sans but lucratif.

Siège social: L-7556 Mersch, place St Michel.

R.C.S. Luxembourg F 10.837.

— STATUTS

L'an deux mille seize, le deux mai.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1.- L'Administration Communale de Contern, représentée Monsieur Fernand Schiltz, Bourgmestre, résidant à L-5333 Moutfort, 29, rue d'Oetrange.

2.- L'Administration Communale de Lorentzweiler, représentée par Madame Marguy Kirsch-Hirtt, échevin, résidant à L-7395 Hünsdorf 70, rue de Steinsel. en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Jos Roller, Bourgmestre de la Commune de Lorentzweiler.

3.- L'Administration Communale de Mersch, représentée par Monsieur Henri Krier, échevin, résidant à L-7593 Beringen, 29, rue Wenzel, en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Michel Malherbe, Bourgmestre de la Commune de Mersch.

4.- L'Administration Communale de Tuntange, représentée par Madame Christiane Eicher-Karier, Bourgmestre, résidant à L- 7435 Hollenfels, 10, um Wandhaff.

5.- L'Administration Communale de Wahl, représentée par Monsieur Sylvère Welter, membre du Conseil communal, résidant à L-8838 Wahl, 12, rue Principale, en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Marco Assa, Bourgmestre de la Commune de Wahl.

6.- L'Administration Communale de Useldange, représentée par Monsieur Raymond Feinen, échevin, résidant à L- 8706 Useldange, 2, rue de l'Eglise en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Pollo Bodem, Bourgmestre de la Commune de Useldange.

7.- L'Administration Communale de Redange, représentée par Monsieur Tom Faber, échevin, résidant à L-8508 Redange, 10, rue de Reichlange, en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Henri Mausen, Bourgmestre de la Commune de Redange.

8.- L'Administration Communale de Kehlen, représentée par Madame Nathalie Kasel-Heintz, membre du Conseil communal, résidant à L-8392 Nospelt, 14A, rue de Goeblange, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 27 novembre 2015.

9.- L'Administration Communale de Boevange-sur-Attert, représentée par Monsieur Claude Mathékowitsch, échevin, résidant à L-8711 Boevange-sur-Attert 1, am Letschert en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Paul Mangen, Bourgmestre de la Commune de Boevange-sur-Attert.

10.- L'Administration Communale de Beckerich, représentée par Monsieur Thierry Lagoda, Bourgmestre, résidant à L-8523 Beckerich, 6, Dikrecherstrooss.

11.- L'Administration Communale de Weiler-la-Tour représentée par Monsieur Daniel Duchamp, conseiller, résidant à L-5899 Syren, 11, Op der Maes, en vertu d'une procuration lui délivrée par Madame Cécile Hemmen, Bourgmestre de la Commune de Weiler-la-Tour.

12.- L'Administration Communale de Schuttrange, représentée par Monsieur Jean-Pierre Kauffmann, Bourgmestre, résidant à L-5367 Schuttrange, 2, Place de l'Eglise.

13.- L'Administration Communale de Sandweiler, représentée par Madame Jacqueline Breuer, échevin, résidant à L-5237 Sandweiler, 5B, rue du pain, en vertu d'une procuration lui délivrée par Madame Simone Stitz-Massard, Bourgmestre de la Commune de Sandweiler.

14.- L'Administration Communale de Preizerdaul, représentée par Monsieur Gilles Martiny, échevin, résidant à L-8612 Pratz, 3, Preizermillen en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Fernand Heyart, Bourgmestre de la Commune de Preizerdaul.

15.- L'Administration Communale de Koerich, représentée par Madame Pia Flammang-Risch, Bourgmestre, résidant à L-8387 Koerich, 1, rue du Moulin.

16.- L'Administration Communale de Saeul, représentée par Monsieur Gérard Zoller, échevin, demeurant à L-8561 Schwebach, 5, op der Seerie, en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Raoul Clause, Bourgmestre de la Commune de Saeul.

17.- L'Administration Communale de Walferdange, représentée par Monsieur Nicolas Wiot, échevin, résidant professionnellement à L-7201 Walferdange BP1 en vertu d'une procuration lui délivrée par Madame Joëlle Elvinger, Bourgmestre de la Commune de Walferdange.

18.- L'Administration Communale de Niederanven, représentée par Monsieur Régis Moes, membre du Conseil communal, résidant à L-1638 Senningerberg, 83, rue du Golf en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 11 mars 2016.

19.- L'Administration Communale de Mamer, représentée par Monsieur Jean-Marie Kerschenmeyer, membre du conseil communal, résidant à L- 8260 Mamer, 56, rue Dangé Saint Romain, en vertu d'une procuration lui délivrée par Monsieur Gilles Roth, Bourgmestre de la Commune de Mamer

20.- Le Syndicat d'initiative et de tourisme de Hesperange, Asbl, immatriculé au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro F 5.667, représenté par Monsieur Jean Theis, résidant à L-5854 Alzingen, 17, rue Langheck son Président.

21.- Le Syndicat d'initiative et de Tourisme de Mersch, Asbl immatriculé au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro F 1.,250, représenté par Madame Joëlle Feller-Wilmes résidant à L-7562 Mersch, 16, rue des Acacias et Monsieur Henri Schuller, Vice-président, résidant à L-7520 Mersch, 37, rue G.D. Charlotte.

22.- L'association sans but lucratif D'Millen, ayant son siège social à L-8521 Beckerich, 103, Huewelstrooss, R. C. S. Luxembourg F 648, représentée par Madame Julia Schrell, résidant à L-8521 Beckerich, 103, Huewelerstrooss, en vertu d'une procuration.

23.- L'association sans but lucratif ENTENTE ASIVEMA (Entente des Communes et Syndicats d'Initiative des Vallées de l'Eisch, de la Marner et de l'Attert) a.s.b.l., ayant son siège social à L-8181 Dierendall, rue de Mersch, R.C.S. Luxembourg F 6.037, représentée par Monsieur Camille Liesch, résidant à L-8344 Olm, 4, rue Roosevelt.

24.- La société à responsabilité limitée Vitalux S. à r.l., ayant son siège social à L-7759 (Bissen), R.C.S. Luxembourg B 154.530, représentée par Monsieur Walther Rodaro, résidant à Roost, en vertu d'une procuration sou sseing privé.

25.- Fédération Nationale des Hoteliers, Restaurateurs, Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg en abrégé HORESCA, association sans but lucratif ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro F 5.804, représentée par Monsieur Alain Rix, en sa qualité de président et en vertu d'une procuration.

26.- L'association sans but lucratif Association des Campings et hébergements privés du Luxembourg a.s.b.l., en abrégé CAMPRILUX a.s.b.l. ayant son siège social à Diekirch, immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro F 6.272 représentée par Monsieur Henri Schuller, résidant à Mersch en vertu d'une procuration.

27.- L'association sans but lucratif Centrale des Auberges de Jeunesse Luxembourgeoises ayant son siège social à Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg sous le numéro E59, représentée par Monsieur Stéphane Mossay, résidant à Hollenfels en vertu d'une procuration.

Les procurations et délégations de pouvoir sus-citées demeureront annexées aux présentes après avoir été signées par les comparants et le notaire soussigné pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Ci-après dénommés: «Les Associés Fondateurs»

Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une association sans but lucratif que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Création et dénomination

Art. 1^{er} . Les soussignés dont les noms et qualités sont reproduits ci-après ont convenu de constituer entre eux, et toutes personnes physiques ou morales qui viendront par la suite adhérer aux présents statuts, une association sans but lucratif.

Art. 2. L'association porte le nom d'OFFICE REGIONAL DU TOURISME DU CENTRE ET DE L'OUEST A.S.B.L. (ci-après l'«association»).

Titre II. Objets de l'association

Art. 3. L'association a notamment pour objets:

- a) le développement et la promotion de la région du Centre et de l'Ouest comme région d'attrait touristique;
- b) la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel, et historique de la région;
- c) le développement d'un concept régional touristique, appelé masterplan régional;
- d) la mise en place d'un plan marketing régional;
- e) l'assistance et le conseil du personnel professionnel et du bénévolat;
- f) la coordination des activités et des manifestations de la région;
- g) la création de nouveaux produits touristiques;
- h) la collaboration étroite avec les acteurs publics et privés tant nationaux que régionaux oeuvrant dans le domaine du tourisme et
- i) la collaboration transfrontalière avec les organismes des régions limitrophes en vue d'une coordination de l'offre et, le cas échéant, de la promotion touristique.

Titre III. Siège social et durée

Art. 4. Son siège social est établi au Château de Mersch, Place St Michel L-7556 Mersch. Il pourra être transféré dans toute autre localité des cantons de Luxembourg, de Mersch, de Redange et de Capellen par décision de l'assemblée générale.

Art. 5. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre IV. Membres, Admission, Démission, Exclusion et Cotisation

Art. 6. Les personnes physiques ou morales suivantes peuvent être ou devenir membres effectifs de l'association:

- les Bourgmestres ou échevins des communes de la région touristique formée par les cantons de Luxembourg, de Mersch, de Redange et de Capellen, à savoir Bertrange, Contern, Hesperange, Luxembourg, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Steinsel, Strassen, Walferdange, Weiler-la-Tour, Bissen, Boevangesur-Attert, Colmar-Berg, Fischbach, Heffingen, Larochette, Lorentzweiler, Mersch, Nommern, Tuntange, Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Redange, Saeul, Useldange, Vichten, Wahl, Dippach, Garnich, Hobscheid, Käerjeng, Kehlen, Koerich, Kopstal, Mamer, Septfontaines, Steinfort, Mertzig, Schieren et Feulen, voire un membre du conseil communal à déléguer par ces derniers, peuvent être qualités devenir membres de l'association; leur qualité d'associé est limitée à la durée de leur mandat communal;
- les associations professionnelles du secteur touristique;
- les Syndicats d'Initiative et de Tourisme dans les communes indiquées ci-dessus;
- les fédérations, associations, sociétés, organisations et entreprises oeuvrant dans le domaine touristique, dans le secteur HORESCA et dans la promotion des produits du terroir;
- toutes les personnes physiques ou morales s'intéressant aux objets poursuivis par l'association.

Art. 7. Luxembourg for tourism GIE est de droit admis dans l'association en tant qu'observateur.

Le ministère ayant dans ses attributions la Culture est de droit admis dans l'association en tant qu'observateur.

Art. 8. Le nombre des membres effectifs n'est pas limité mais ne peut être inférieur à trois.

Art. 9. Tout membre effectif de l'association est soumis au paiement d'une cotisation qui ne peut pas dépasser 50.000,- euros par année. Le montant de la cotisation est fixé par l'assemblée générale.

Art. 10. Une demande d'admission comme membre doit être adressée par écrit au président du conseil d'administration qui la soumettra au conseil d'administration. Le conseil d'administration décide souverainement de l'admission de nouveaux membres.

Art. 11. La démission d'un membre est soumise à un congé préalable à signifier par lettre recommandée au conseil d'administration avant la fin de l'année. Le délai de congé est d'un an pendant lequel le membre sortant reste titulaire respectivement débiteur de tous les droits et obligations résultant de la qualité de membre.

Art. 12. L'assemblée générale peut de tout temps, à la majorité des deux tiers des membres présents et votants, exclure un membre de l'association, s'il a gravement enfreint les statuts. L'exclusion ne l'exonère pas de ses obligations envers l'association nées dans l'intervalle.

Art. 13. L'associé démissionnaire exclu ou sortant, et ses successeurs n'ont aucun droit sur le patrimoine social et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations payées.

Art. 14. Les membres ont le droit d'exiger le conseil et l'appui de l'association dans toutes les questions d'ordre touristique qui les concernent, pour autant que celles-ci ne soient pas contraires aux intérêts du tourisme en général.

Titre V. Organes et administration

Art. 15. Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le comité de gérance.

Assemblée générale

Art. 16. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs; chaque membre effectif personne morale ne peut avoir qu'un seul délégué à l'assemblée générale qui exerce seul tous les droits de ce membre.

Art. 17. A défaut de délégué disponible, chaque membre personne morale peut envoyer aux assemblées un délégué suppléant. Les délégués à l'assemblée générale et leurs suppléants doivent être dûment mandatés par écrit. Ces mandats doivent être déposés auprès de l'association. Une personne déterminée ne peut être délégué, ou délégué suppléant, que d'un seul membre.

Art. 18. L'assemblée générale ordinaire se réunit au cours du premier trimestre de chaque année sur convocation du président ou de son remplaçant au jour, à l'heure et au lieu indiqués par celui-ci.

Excepté les cas spécialement prévus par la loi du 21 avril 1928, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix présentes.

Art. 19. Les convocations aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires se font par simple lettre quinze jours au moins avant leur date. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Art. 20. Le conseil d'administration peut convoquer des assemblées extraordinaires chaque fois qu'il le juge utile ou nécessaire.

Art. 21. A la demande écrite d'un cinquième des membres effectifs au moins, le conseil d'administration doit convoquer, dans un délai d'un mois, une assemblée générale extraordinaire, mentionnant à son ordre du jour le motif de la demande.

Art. 22. L'assemblée générale est compétente pour:

- l'exclusion de membres anciens;
- la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- la décharge de la gestion annuelle du conseil d'administration;
- l'approbation des comptes et des budgets;
- la création et la composition des commissions spéciales pour des projets déterminés;
- la fixation des cotisations;
- la modification des statuts;
- la dissolution et la liquidation de l'association;
- la désignation d'un ou de plusieurs commissaires aux comptes ou un réviseur d'entreprises;
- la fixation du siège.

Art. 23. L'assemblée générale est régulièrement constituée si la majorité simple des membres effectifs est présente, sauf le cas où elle délibère sur des modifications des statuts. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal. Il sera loisible

aux membres effectifs personnes physiques de se faire représenter aux assemblées générales par un autre membre effectif. Celui-ci ne peut être muni que d'une procuration dûment signée par un soumettant unique.

Avant chaque assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, les membres personnes morales doivent faire connaître au président de l'association les nom, prénom et domicile de leur délégué effectif et de son remplaçant, au moins trois jours avant la réunion.

Art. 24. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à main levée par les membres effectifs présents ou représentés. En cas de parité des voix, la proposition mise à l'ordre du jour est rejetée. A la demande d'un tiers des membres effectifs, le vote aux assemblées se fait au scrutin secret.

Art. 25. L'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué à l'ordre du jour et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres effectifs de l'association. Toute modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres effectifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il est convoqué une seconde réunion qui délibère valablement, quel que soit le nombre des membres présents. Cette décision est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association est constituée, la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés. De même, la décision n'est admise, dans la première ou la seconde assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix. Si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification des statuts est publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C.

Art. 26. Les décisions, les résolutions et les rapports des assemblées générales sont consignés dans un procès-verbal signé par le président, le secrétaire et les membres qui en font la demande. Ces procès-verbaux sont conservés et archivés par le secrétaire. Tous les membres ainsi que les tiers justifiant d'un intérêt légitime ont le droit de consulter les procès-verbaux des assemblées générales sans déplacement auprès du secrétaire.

Conseil d'administration

Art. 27. L'association est dirigée par un conseil d'administration composé d'au moins 3 membres et de 49 membres au plus, élus au scrutin secret parmi les membres effectifs lors de l'assemblée générale pour une durée de six ans. L'élection aura lieu à l'assemblée générale qui suit les élections communales.

Le mandat du premier conseil d'administration mis en place suite à la constitution de l'association expire avec le renouvellement ordinaire du conseil suite aux premières élections communales ordinaires suivant cette constitution.

Art. 28. Les sièges au sein du conseil d'administration sont répartis de la façon suivante:

- un maximum de 30 représentants des bourgmestres ou échevins ou membres du conseil communal qui sont membres de l'association;
- un maximum de 13 délégués pour les Syndicats d'Initiative et de Tourisme;
- un maximum de 4 représentants du secteur professionnel;
- un maximum de 2 délégués des autres membres effectifs, à l'exclusion des catégories précitées.

Outre les membres dirigeants du conseil d'administration, un observateur de Luxembourg for tourism GIE et un observateur du ministère ayant dans ses attributions la Culture font, de droit, partie du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut s'adjoindre des experts comme consultants pour des questions précises.

Art. 29. Les membres sortants du conseil d'administration sont rééligibles. La candidature pour un poste de membre du conseil d'administration est à adresser par écrit au président par le membre effectif au moins cinq jours avant l'assemblée générale.

Art. 30. Nul ne peut rester membre du conseil d'administration s'il n'est pas désigné comme délégué effectif à l'assemblée générale par le membre effectif personne morale qu'il représente. Dans ce cas il est démissionné d'office.

Art. 31. En cas de vacance survenant au sein du conseil d'administration pour quelque cause que ce soit, il est procédé, jusqu'à renouvellement périodique, à une cooptation par les membres du conseil d'administration. Toute cooptation doit être confirmée lors de l'assemblée générale suivante.

Art. 32. Toutes les nominations, révocations, démissions de membres du conseil doivent être publiées dans le mois de leur date, au Mémorial C.

Art. 33. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'association et faire ou autoriser tous les actes et opérations, autres que ceux réservés à l'assemblée générale. Ce conseil prend ses décisions à la majorité relative.

Il a notamment pour rôle de:

- représenter l'association vis-à-vis des tiers;

- dresser le rapport annuel d'activités et le budget à soumettre à l'assemblée générale;
- veiller à la bonne exécution des décisions de l'assemblée générale;
- approuver le directeur de l'association;
- ratifier les conventions avec les divers partenaires dans le cadre des objectifs de l'association.

Art. 34. A son entrée en fonction, le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, deux vice-présidents et un trésorier. Le secrétariat est confié au directeur de l'association. En cas d'absence du directeur, le conseil d'administration peut confier le poste de secrétaire à une personne prise en dehors de son sein.

Art. 35. Le président ou en cas d'empêchement un vice-président convoque, préside et dirige les réunions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Le président ou son remplaçant signera avec un vice-président ou avec le secrétaire les procès-verbaux et toutes autres pièces.

Art. 36. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président ou en cas d'empêchement de son remplaçant. Il peut délibérer et prendre des décisions quel que soit le nombre des membres présents, si la convocation est faite au moins quinze jours à l'avance, le cachet de la poste faisant foi. Il décide à la majorité simple des votants. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Art. 37. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il procède sur proposition du comité de gérance à l'engagement du personnel qu'il juge opportun pour atteindre les objectifs. Il surveille et assure l'exécution des statuts ainsi que des décisions prises par l'assemblée générale. Il se réunit au moins quatre fois par an.

Art. 38. Le secrétaire est responsable de la rédaction des procès-verbaux et des actes administratifs.

Art. 39. Le trésorier perçoit les cotisations et toutes les recettes ordonnées par le conseil d'administration. Il effectue tous les paiements ordonnés par celui-ci jusqu'à concurrence d'un montant qui sera défini par le conseil d'administration.

Les ordres de paiement doivent être contresignés par le président ou son remplaçant. Le trésorier tient un registre des recettes et des dépenses. Les inscriptions sont faites par ordre de date.

Art. 40. L'association est valablement engagée par la signature conjointe du président et d'un autre membre du conseil d'administration. En cas d'empêchement du président, l'association est valablement engagée par la signature conjointe d'un des vice-présidents et d'un autre membre du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut donner tous mandats pour une affaire déterminée à un ou plusieurs membres, administrateurs ou non ou à des tierces personnes. Les mandataires ainsi nommés engageront l'association dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Art. 41. Toutes les décisions du conseil d'administration engageant des dépenses extraordinaires non prévues au budget doivent entraîner des compensations du même ordre de grandeur dans d'autres articles du budget.

Le comité de gérance

Art. 42. Le comité de gérance est composé de 7 membres au plus dont le président et les deux vice-présidents ainsi que le trésorier. La répartition des 7 membres est la suivante: 4 représentants des bourgmestres ou échevins ou membres du conseil communal qui sont membres de l'association, 1 représentant des Syndicats d'Initiative et de Tourisme et 2 représentants du secteur professionnel.

Art. 43. Le comité de gérance veille à l'exécution des décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration. Il se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Il règle les affaires courantes et prépare les réunions du conseil d'administration. Selon les besoins et en accord avec le président du conseil d'administration et le ministère ayant dans ses attributions le Tourisme, le comité de gérance a le pouvoir d'engager du personnel dans les limites des prévisions du budget annuel.

Le directeur

Art. 44. La gestion journalière de l'association est confiée à un directeur qui est nommé par le comité de gérance. Sa nomination doit être approuvée par le conseil d'administration et par le ministère ayant dans ses attributions le Tourisme.

Art. 45. Le directeur de l'association assiste d'office à toutes les réunions du conseil d'administration et du comité de gérance avec voix consultative et assume la fonction de secrétaire dans les deux cas.

Art. 46. Le directeur de l'association ne peut être ni délégué d'un membre de l'association, ni membre du conseil d'administration, ni membre du comité de gérance.

Titre VI. Exercice social et contrôle financier

Art. 47. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. A la fin de l'année, le conseil d'administration soumettra un bilan de clôture avec un état de l'avoir, ainsi qu'un projet de budget pour l'exercice à venir. Le conseil d'administration contrôle les pièces et arrête leur teneur définitive.

Art. 48. La révision des Comptes est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes ou à un réviseur d'entreprises dûment assermenté qui présentera à la fin de chaque exercice un rapport sur la gestion financière au conseil d'administration. La décharge pour la gestion financière sera accordée par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Titre VII. Ressources financières

Art. 49. Les ressources financières dont l'association dispose comprennent:

- a.) les subsides annuels inscrits au budget de l'Etat;
- b.) les subsides annuels inscrits au budget des communes dont les bourgmestres ou échevins ou membres du conseil communal sont membres;
- c.) les cotisations des membres;
- d.) les subsides extraordinaires de l'Etat et des communes;
- e.) les dons et legs en sa faveur;
- f.) tout autre revenu.

Titre VIII. Dissolution et liquidation

Art. 50. La dissolution et la liquidation de l'association sont décidées par assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui désigne à cet effet un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs attributions et pouvoirs. L'assemblée générale décidera à cette occasion également de l'affectation du patrimoine qui devra recevoir une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet social de l'association.

Art. 51. En cas de dissolution volontaire ou forcée de l'association, le ou les liquidateurs partageront l'avoir social au prorata des cotisations payées des différents membres.

Titre IX. Disposition finale

Art. 52. Toute modification aux statuts devra être publiée dans le délai légal au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Les règles relatives à la modification des statuts sont celles prévues par les articles 8 et 20 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Art. 53. Tous les points non prévus par les présents statuts seront régis par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, telle que modifiée.

Disposition transitoire:

A titre transitoire, le premier exercice social commence à la date de la signature des présents statuts et se termine le 31 décembre 2016.

Assemblée Générale extraordinaire

Ensuite, les membres fondateurs se sont réunis et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1) Sont nommés membres du Conseil d'Administration pour un mandat qui expirera à la date de l'élection du conseil d'administration qui aura lieu suite aux élections communales du 8 octobre 2017.

Prénom	Nom	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Fernand	Schiltz	29, rue d'Oetrange L-5333 Moutfort	12/09/1962	Luxembourg
Marguy	Kirsch-Hirtt	70, rue de Steinsel L-7395 Hünsdorf	02/09/1961	Grevenmacher
Henri	Krier	29, rue Wenzel L-7593 Beringen	28/05/1957	Luxembourg
Christiane	Eicher-Karier	10, um Wandhaff L-7435 Hollenfels	14/11/1956	Wiltz
Sylvère	Welter	12, rue Principale L-8838 Wahl	24/04/1971	Ettelbruck
Raymond	Feinen	2, rue de l'église L-8706 Useldange	27/12/1957	Luxembourg
Tom	Faber	10, rue de Reichlange L-8508 Redange	17/09/1966	Petange
Nathalie	Kasel-Heintz	14A, rue de Goebange L-8392 Nospelt	23/12/1969	Esch-sur-Alzette
Claude	Mathékowitsch	1, am Letschert L-8711 Boevange/Attert	15/02/1951	Ettelbruck
Thierry	Lagoda	6, Dikrecherstrooss L-8523 Beckerich	01/07/1983	Luxembourg
Cecile	Hemmen	6, rue des Champs L-5762 Hassel	06/11/1955	Luxembourg
Jean-Pierre	Kauffmann	Place de l'église 2 L-5367 Schuttrange	23/06/1943	Schuttrange
Jacqueline	Breuer	5B, rue du pain L-5237 Sandweiler	26/08/1954	Luxembourg
Gilles	Martiny	3, Préizermillen L-8612 Pratz	31/03/1980	Luxembourg
Pia	Flammang-Risch	rue du Moulin N°1 L-8387 Koerich	15/07/1961	Luxembourg
Raoul	Clausse	1, um Sand L-7471 Saeul	24/07/1949	Luxembourg
Nicolas	Wiot	56, rue Michel Rodange L-7248 Bereldange	03/05/1946	Luxembourg

Regis	Moes	83, rue du Golf	L-1638 Senningerberg	31/03/1986	Luxembourg
Jean	Theis	17, rue Langheck	L-5854 Alzingen	29/03/1962	Luxembourg
Joëlle	Feller-Wilmes	16, rue des Acacias	L-7562 Mersch	26/07/1964	Luxembourg
Julia	Schrell	103, Huewelerstrooss	L-8521 Beckerich	08/01/1974	Stadtoldendorf (D)
Camille	Liesch	4, rue Roosevelt	L-8344 Olm	05/04/1947	Esch-sur-Alzette
Stéphane	Mossay	2, rue du Château	L-7435 Hollenfels	09-mars-66	Jemelle (Belgique)
Henri	Schuller	37, rue G.D.Charlotte	L-7520 Mersch	30/05/1948	Walferdange
Véronique	Maurer	1, am Kaesch	L-7593 Beringen/Mersch	26/03/1986	Luxembourg
Walther	Rodaro	Am Seif	L-7759 Roost/Bissen	24/09/1961	Differdange
Jean-Marie	Kerschenmeyer	1, Place de l'Indépendance	L-8252 Mamer	25/02/1951	Mamer

2) L'adresse du siège de l'association est fixée à L-7556 Mersch, Place St Michel, Château de Mersch.

3) L'assemblée donne mandat au conseil d'administration afin de nommer un réviseur d'entreprises.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et, après lecture faite et explications données aux comparants tels que représentés, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire instrumentant.

Signé: F. SCHILTZ, M. KIRSCH-HIRTT, H. KRIER, C. EICHERKARIER, S. WELTER, R. FEINEN, T. FABER, N. KASEL-HEINTZ, C. MATHEKOWITSCH, T. LAGODA, D. DUCHAMP, J.-P. KAUFFMANN, J. BREUER, G. MARTINY, P. FLAMMANG-RISCH, G. ZOLLER, N. WIOT, R. MOES, J.-M. KERSCHENMEYER, J. THEIS, J. FELLER-WILMES, H. SCHULLER, J. SCHRELL, C. LIESCH, W. RODARO, A. RIX, H. SCHULLER, S. MOSSAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C. 1, le 12 mai 2016. 1LAC 2016/15399. Reçu soixante-quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): MOLLING Paul.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mai 2016.

Référence de publication: 2016111152/358.

(160084645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2016.

Mendell Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.100.000,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 202.502.

In the year two thousand and sixteen, on the tenth day of May.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Alan Lawrence Lee, private employee, born on September 4th, 1957 in London, United Kingdom, residing at 2 Brunswick Place, London, NW1 4PN, (the "sole shareholder"),

here represented by Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name "Mendell Holdings S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 202.502, established pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated November 23, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 4, 2014 number 668, and which articles of association have never been amended since.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 and article 18 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.”

“ **Art. 18.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between the Company's shareholders.”

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to create two different classes of shares namely the Class A Shares and the Class B Shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, issued by the Company, into twelve thousand five hundred (12.500) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of one million eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 1.087.500,-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) to one million one hundred thousand Euro (EUR 1.100.000,-) by creation and issuance of

- one million eighty six thousand five hundred (1.086.500) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares;
- one thousand (1.000) new Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervene the following, all represented by Mr Mustafa NEZAR, prenamed, by virtue of seven (7) proxies given under private seal:

Mr Alan Lawrence Lee, prenamed, which subscribes for one hundred sixty nine thousand eight hundred thirty three (169,833) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

Mr Edward Michael Lee, residing at Flat 5, 74 Portland Place, London W1B 1NR, which subscribes for ninety one thousand six hundred sixty seven (91,667) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

FALCON CAPITAL GROUP S.A., having its registered office at Beatriz M. de Cabal Street, P.H. Proconsa II Building, 8th floor, Panama, which subscribes for two hundred seventy five thousand (275.000) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

Populus Holdings Ltd, having its registered office at Capital City, Second Floor, Independence Avenue, Victoria, Mahé, Seychelles, which subscribes for one hundred seventy five thousand (175.000) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

Cactus Tree Limited, having its registered office at Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, which subscribes for two hundred seventy five thousand (275.000) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

Mr Michael Joseph Gutman, residing at Flat 4, 30 Portman Close, W1H 6DB, London, which subscribes for one hundred thousand (100.000) new Class A Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each,

STAMFORD NEW DAWN HOLDINGS LIMITED, having its registered office at Jayla Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, which subscribes for one thousand (1.000) new Class B Shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, (the “Subscribers”)

All shares are fully paid up by contribution in kind in the amount of one million eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 1.087.500,-) consisting in the conversion of definite due and payable receivables of an amount of one million eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 1.087.500,-) the Subscribers hold towards the Company (the Receivables).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given to the undersigned notary by:

- a contribution declaration of the Subscribers, attesting that they are the unrestricted owner of the Receivables;
- a declaration from the managers of the Company.
- the Balance Sheet of the Company.

Effective implementation of the contribution

The Subscribers declare that:

- they are the unlimited owners of the Receivables to be contributed, which are freely transferable and are not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivables to be contributed or part of them be transferred to it;
- the contribution of such Receivables are effective as from the date of the present deed, without qualification;
- the Receivable to be contributed are free of any pledge, guarantee or usufruct.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated 9 May, 2016, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 paragraph 1, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed share capital is set at one million one hundred thousand Euro (EUR 1.100.000,-) represented by one million ninety nine thousand (1,099,000) Class A Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each and by one thousand (1,000) Class B Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at two thousand four hundred Euro (EUR 2,400.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le dixième jour du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Alan Lawrence Lee, salarié, né le 4 septembre 1957 à Londres, Angleterre, demeurant professionnellement à 2 Brunswick Place, Londres, N» 4PN (l'Associé Unique),

ici représenté par Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Mendell Holdings S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.502, constituée par acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 4 mars 2016, numéro 668 et dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts sociales, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après “La Société”), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après “La Loi”), par les statuts de la Société (ci-après “les Statuts”) ainsi que les dispositions de tout pacte d'associés pouvant être conclu à tout moment.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux catégories de parts sociales, dénommées parts sociales de classe A et parts sociales de classe B.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.087.500,-) pour le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) à un million cent mille Euro (EUR 1.100.000,-) par la création et l'émission de:

- un million quatre-vingt-six mille cinq cents (1.086.500,-) nouvelles parts sociales de classe A, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;
- mille (1.000,-) nouvelles parts sociales de classe B, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et bénéficiant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

Souscription - Libération

Sont alors intervenus aux présentes, tous ici représentés par Monsieur Mustafa NEZAR, prénommé en vertu de sept (7) procurations données sous seing privé:

Monsieur Alan Lawrence Lee, prénommé,, lequel déclare souscrire à cent soixante-neuf mille huit cent trente-trois (169.833) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

Monsieur Edward Michael Lee, demeurant à Flat 5, 74 Portland Place, Londres W1B 1NR, lequel déclare souscrire à quatre-vingt-onze mille six cent soixante-sept (91.667) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

FALCON CAPITAL GROUP S.A., ayant son siège social à Beatriz M. de Cabal Street, P.H. Proconsa II Building, 8th floor, Panama, laquelle déclare souscrire à deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

Populus Holdings Ltd, ayant son siège social à Capital City, Second Floor, Indépendance Avenue, Victoria, Mahé, Seychelles, laquelle déclare souscrire à cent soixante-quinze mille (175.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

Cactus Tree Limited, ayant son siège social à Suite 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, laquelle déclare souscrire à deux cent soixante-quinze mille (275.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

Monsieur Michael Joseph Gutman, demeurant à Flat 4, 30 Portman Close, W1H 6DB, Londres, lequel déclare souscrire à cent mille (100.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

STAMFORD NEW DAWN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Jayla Place, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, laquelle déclare souscrire à mille (1.000) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

(les «Souscripteurs»)

Toutes les nouvelles parts sociales ont été libérées par un apport en nature d'un montant total de un million quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.087.500,-) consistant en la conversion de créances certaines, liquides et exigibles d'un montant total de un million quatre-vingt-sept mille cinq cents Euro (EUR 1.087.500,-) qu'ils détiennent à l'égard de la Société (les Créances).

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- une déclaration d'apport des Souscripteurs;
- une déclaration des gérants de la Société.
- Le bilan de Société

Réalisation effective de l'apport

Les Souscripteurs, par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires des Créances apportées, celles-ci étant librement transmissibles et non sujettes à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que les Créances apportées, ou une partie de celles-ci, lui soit transférée;
- l'apport de ces Créances est effectivement réalisé sans réserve avec effet à la date du présent acte;
- les Créances apportées sont libre de tous gages, garanties ou usufruits.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 9 mai 2016, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cent mille euros (EUR 1.100.000,-) représenté par un million quatre-vingt-dix-neuf (1.099.000) Parts sociales de classe A et mille (1.000) Parts sociales de classe B, toutes ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de deux mille quatre cents Euro (EUR 2.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 10 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/15213. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016110344/213.

(160082617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2016.

FFK Invest SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1735 Luxembourg, 5B, rue François Hogenberg.

R.C.S. Luxembourg B 150.356.

L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FFK INVEST SPF, ayant son siège social à L-1735 Luxembourg, 5b, rue François Hogenberg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 150.356, constituée suivant acte de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 233 du 3 février 2010. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 16 décembre 2015, publié au Mémorial C, numéro 852 du 23 mars 2016.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Faber, administrateur de sociétés, demeurant à Ell, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jacques Funck, administrateur de sociétés demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle Faber, administrateur de sociétés, demeurant à Bofferdange.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que toutes les actions sont nominatives.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 406.000.-(quatre cent six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 558.000.- (cinq cent cinquante-huit mille euros) à EUR 964.000.-(neuf cent soixante-quatre mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

2) Libération de l'augmentation de capital par les actionnaires dans la proportion de leur participation dans la Société

3) Décision que les actions resteront nominatives.

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5) Suppression du deuxième alinéa l'article 13 des statuts.

V. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 406.000.- (quatre cent six mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 558.000.- (cinq cent cinquante-huit mille euros) à EUR 964.000.- (neuf cent soixante-quatre mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

L'augmentation de capital est entièrement souscrite et libérée par des versements en espèces par les actionnaires actuels plus amplement désignés sur la liste de présence ci-annexée et tous ici présents ou représentés, de sorte que la somme de EUR 406.000.- (quatre cent six mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que toutes les actions sont et resteront nominatives.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 964.000.- (neuf cent soixante-quatre mille euros) représenté par 900 (neuf cents) actions sans désignation valeur nominale, divisées en 300 (trois cents) actions de catégorie A, 300 (trois cents) actions de catégorie B et 300 (trois cents) actions de catégorie C.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi SPF et ne sont cessibles qu'en respectant cette condition.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 13 des statuts relatif au dépôt des actions au porteur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. FABER, J. FUNCK, D. FABER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/14073. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Référence de publication: 2016108573/75.

(160081171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Food Delivery Holding 30 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.529.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Christian SENITZ, né le 27 janvier 1978 à Aschersleben, Allemagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 20, Johannisstrasse, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Démission d'un gérant

Monsieur Ralf WENZEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 mai 2016.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de classe B
- Monsieur Julie DE MAYER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Food Delivery Holding 30 S.à r.l.

Référence de publication: 2016108569/22.

(160081426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Food Delivery Holding 29 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 198.523.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2016

En date du 3 mai 2016, l'associé unique de la Société a pris la résolution de nommer Monsieur Christian SENITZ, né le 27 janvier 1978 à Aschersleben, Allemagne, résidant à l'adresse professionnelle suivante: 20, Johannisstrasse, 10117 Berlin, Allemagne, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Démission d'un gérant

Monsieur Ralf WENZEL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 mai 2016.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de classe B
- Monsieur Julie DE MAYER, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2016.

Food Delivery Holding 29 S.à r.l.

Référence de publication: 2016108568/22.

(160081427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Duke Energy International Peru Investments No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 201.350.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 9 mars 2016

En date du 9 mars 2016, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Madame Andrea Elisabeth BERTONE en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- D'accepter la démission de Madame Cheryl I. LIPSHUTZ en tant que gérant de catégorie A de la société, avec effet au 9 mars 2016.

- De nommer Mr Armando DE AZEVEDO HENRIQUES, né le 23 juin 1956 à Rio De Janeiro, Brésil, avec adresse professionnelle au 5555, San Felipe Road, 77056 Houston, Texas, USA, en tant que gérant de catégorie A de la Société et ce, avec effet au 9 mars 2016 pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2016108511/21.

(160081294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

GP Chemicals International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.183.241,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.472.

—
EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 mai 2016 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 6 mai 2016, de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Olivier Lequeue, né le 31 octobre 1978 à Schaerbeek, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet au 6 mai 2016, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie B de la Société:

- Monsieur Romuald Minatchy, né le 6 octobre 1982 à Colombes, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Timothy J. Berryman, né le 7 janvier 1972 à Christchurch, Nouvelle-Zélande, ayant son adresse professionnelle au 133 Peachtree Street NE, Atlanta, 30303 Georgia, États-Unis d'Amérique.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur David Aderhold, né le 5 décembre 1980 à Forbach, France, ayant son adresse professionnelle au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Romuald Minatchy, prénommé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 mai 2016.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2016108613/33.

(160081254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.

Felten Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 21, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 98.555.

—
Les comptes annuels pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108572/10.

(160080591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2016.
